



Avis anvant poursuite par france contentieux

Par **cherokee**, le **29/12/2015** à **09:00**

bonjour

j ai ete demarche telephoniquement par la societe national pen qui me proposait l aquisition de stylos publicitaire

ayant refuser cette proposition j ai recus 1 stylo tous les 2 mois.

aujourd'hui cette societe me reclame la somme de 200 euros

car soit disant j aurais recus une centaine de stylos.

j ai pris contact avec la societe national pen en leur demandant de me fournir une copie de la dite commande chose qu il ont ete incapable de me fournir. a ce jour j ai refuser de payer et la quelle ne fut ma surprise en recevant un courrier de france contentieux qui me reclame la somme de 230 euros a payer sous 8 jours sinon je serais assigner devant les tribunaux. qu'edoit je faire pour me sortir de cette galere ?

Par **morobar**, le **29/12/2015** à **09:18**

Bonjour,

Que faire?

Rien. Il est urgent de ne rien faire sauf à noter scrupuleusement les dates et heures des relances car vous allez subir quelque temps un véritable harcèlement d'enfumage destiné à vous impressionner.

Cela n'ira jamais en justice conformément aux indications du code civil article 1315.

Par **cherokee**, le **29/12/2015** à **11:27**

je vous remercie de votre reponse